



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2018

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-101** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Gervais Parent,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2018

- 18-102** Il est proposé par monsieur André Blouin,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2018.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 18-103** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du
mois de mai d'une somme de **56 612.66\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- Rapport des activités d'avril 2018 du service d'urbanisme, permis et certificat.

INFORMATION DU MAMOT

- Le Ministère des affaires municipales prolonge jusqu'au 31 décembre 2019 la date limite pour les travaux TECQ, pas de fonds supplémentaires par contre.

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

- 18-104** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise la location de la salle municipale à madame Myriam St-Jean, le 15 juillet prochain pour une réception suite à un baptême.

LOCATION : 100.00\$

8. MRC DE LA MITIS

- a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance du Conseil des maires
- b) Appui au projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et le Bic

18-105 Réintégration du prolongement de l'autoroute 20 de Notre-Dame-des-Neiges au Bic (Rimouski) dans le plan québécois des infrastructures- appui

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a retiré, en 2015, du Plan québécois des infrastructures (PQI) le projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-Des-Neiges et Le Bic (Rimouski);

CONSIDÉRANT QUE notre région attend depuis une quarantaine d'années le prolongement de l'autoroute 20 entre Rivière-du-Loup et Mont-Joli et que, pour le moment, un tronçon d'environ 50 km est toujours manquant;

CONSIDÉRANT QUE le non-parachèvement de ce tronçon a des impacts négatifs importants sur la fluidité du transport des personnes et des marchandises en matière de développement économique et qu'il contribue ainsi au sentiment d'éloignement vécu aussi bien pour la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'égard du reste du Québec que pour le reste du Québec à l'égard de notre région;

CONSIDÉRANT QUE selon les données du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le débit journalier moyen annuel (DJMA) de la route 132 était en 2016 à 7 400 (Niveau « D ») et que selon les estimations du ministère, le niveau « E » devrait être atteint d'ici 2027 entre Saint-Fabien et Le Bic;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 est le seul lien existant entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski et que cette route provinciale demeure très exposée aux intempéries et représente un niveau de dangerosité important pour ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'entre décembre 2017 et mars 2018, la route 132, seul tronçon routier entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic fut fermé à un minimum de cinq (5) reprises, et ce, pour un total de plus de cent (100) heures, isolant complètement le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie du reste du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite aux fermetures de la route 132 le 15 décembre 2017 (35 heures) et le 4 janvier 2018 (44 heures), l'approvisionnement en produit frais de base fut compromis dans plusieurs épiceries de la région, en plus des 500 000 litres de lait provenant des fermes laitières de la région qui ont dû être jetés, faute de pouvoir l'acheminer vers une usine;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 augmenterait substantiellement le niveau de sécurité des citoyens et donnerait aux utilisateurs une alternative viable en cas de fermeture de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE le futur développement de la région du Bas-Saint-Laurent repose sur plusieurs facteurs clés, dont la mise en place d'un lien routier fluide et sécuritaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins, appuyé par monsieur Denis Blanchette et Résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au gouvernement du Québec, par l'entremise de Monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'intégrer à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures, dans les plus brefs délais, le projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic (Rimouski);
- **QUE** la présente résolution soit également transmise, pour appui, à chacune des MRC et municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

18-106 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,
appuyé par monsieur Denis Blanchette
et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme monsieur André Blouin maire suppléant pour les trois prochains mois, c'est-à-dire jusqu'au 7 septembre 2018.

9. GARAGE MUNICIPAL

18-107 **Offre de services / garage Denis Sheehy inc.**

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du Garage Denis Sheehy inc. pour passer le camion Inter et ses accessoires au jet sable (*subglass*), primer et peinture :

Frame : 2 410.00\$

Harnais et gratte à neige : 900.00

Boîte du camion : 4 522.50
7 832.50\$ plus taxes

Ce prix inclut 42.5 heures d'ouvrage à 75\$/heure.

Ajout au contrat 12 roues à 50\$ chaque

10. VOIRIE

Niveleuse, gravier, pelle et ponceaux

- 18-108** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gérard Desjardins et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal requiert les services des constructions Jalbert et Pelletier pour le second nivelage, possibilité d'une dizaine de voyages de gravier. Au besoin, le service d'une pelle et la pose de ponceaux. Au même moment, le manœuvre doit étendre l'abat-poussière.
Ces travaux doivent être réalisés au mois de juin.

11. ADHÉSION AU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

- 18-109** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier autorise madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-Garnier tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

12. DOSSIERS DES ÉLUS

13. VARIA

Commentaires et discussions

- 1. Bac à pneus 2. Feu de la Saint-Jean-Baptiste 3. Clôtures**

- 4. Terrain sur la rue Pineault**

- 18-110** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Gérard Desjardins

et résolu unanimement :

QUE le conseil met en vente un terrain non aménagé situé sur la rue Pineault.
Superficie : 1 905.700 MC Prix de départ : 3 800\$ ce qui correspond à l'évaluation municipale.

5. Trousses de premiers soins

- 18-111** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et résolu unanimement :
QUE toutes les troussees de premiers soins soient mises à jour.
DE faire l'achat d'une trousse complète pour le garage municipal

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 18-112** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et unanimement résolu de lever la séance à 20h43

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.